

[Text]

That is our main recommendation, to retain the split rate. But it would just have this effect: if you had \$1 that earned \$100 and instead of \$50 tax you paid \$25 and deferred \$25, you would have \$75 remaining, one third of which is deferred tax or \$25. So for every dollar paid out you would have 33½ cents deferred tax to pay prior to that. That is the way the accounting would be.

The Chairman: I see.

One other point which has to do with the...

Mr. Goode: Mr. Chairman, may I ask a supplemental on that point that you just raised?

The Chairman: By way of clarification?

Mr. Goode: Yes.

Would you suggest that there be interest on this deferred tax?

Mr. Sandford: It was not our suggestion that there be interest. This would be the same category as the Carter Commission proposals for accelerated capital cost allowances on which there is no interest. In effect it boils down to an interest free loan for the incentive of small business to generate internal working capital.

I would like to make a comment here about how long you could defer this for 20 years. We are assuming in our proposal that integration has been achieved and that there would be some figure other than two and a half years, we hope, some longer figure at which tax credit could be obtained by the shareholders. There would be a normal pressure then to pay dividends sooner than the length of time that you mentioned as being hypothetical. This, we think, would take care of it rather than building up over those number of years. If the surplus is building up, there would be shareholder pressure to pay dividends in order to obtain the tax credit on integration.

[Interpretation]

sujet des conséquences découlant de votre proposition. Notre principale recommandation c'est de conserver cette répartition de taux, ce taux scindé selon des catégories. Mais il se pourrait qu'il en résulte ceci: en supposant que vous ayez \$1 qui ait gagné \$100 et qu'au lieu de \$50 d'impôt vous en payé seulement \$25 et que les \$25 autres soient différés, il vous resterait \$75, dont ¼ est constitué par un impôt différé à savoir \$25. Ainsi pour chaque dollar versé vous auriez 33½c. qui serait de l'impôt différé à verser avant cette opération. C'est ainsi que se présenterait les choses sous leur aspect comptable.

Le président: Je vois.

Une autre question qui se rapporte à...

M. Goode: Monsieur le président, me permettez-vous de poser une question complémentaire au sujet de la question que vous venez de soulever?

Le président: Pour éclaircir la question?

M. Goode: Oui.

Est-ce que vous préconiserez qu'il y aurait de l'intérêt qui résulterait de cette imposition différée?

M. Sandford: Nous n'avions pas préconisé qu'il y aurait de l'intérêt. Il s'agirait d'une même catégorie que celle rajoutant des propositions de la Commission Carter en ce qui concerne les déductions pour amortissement accéléré au sujet desquelles il n'y avait pas d'intérêt. En fait, tout ceci se résume par un prêt sans intérêt pour pousser les petites entreprises à créer du capital d'exploitation interne.

J'aimerais à apporter un commentaire ici à savoir que la question se poserait de savoir pour combien de temps vous pourriez ajourner cette opération, la remettre pour 20 ans. Nous supposons, dans le cas de notre proposition, que l'intégration a été accomplie et que l'on en serait venu à établir quelques chiffres autre que deux années et demie, un chiffre que nous espérons être d'une durée plus longue au bout de laquelle des crédits d'impôts pourraient être obtenus par les actionnaires. A ce moment, la pression normale s'exercerait en vue de verser les dividendes plutôt que cette durée de temps que vous avez indiquée comme étant hypothétique. C'est cette opération là qui, nous le pensons, plutôt que l'accumulation qui se produirait au cours de ce nombre d'années. Si l'excédent s'accumule, il y aurait une pression de la part des actionnaires pour qu'on leur paie des dividendes afin d'obtenir le crédit d'impôt au moment de l'intégration.